
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 28 septembre 2016 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

M. Richard Deschamps, conseiller de ville
Mme Monique Vallée, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Morin, directeur d'arrondissement
Mme Nathalie HADIDA, secrétaire d'arrondissement
Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

CA16 20 0559

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10 – Présentation du budget 2017

Chers collègues du conseil,
Mesdames, Messieurs,

Bonsoir.

Je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée spéciale du conseil et je vous remercie de votre présence et de votre intérêt.

Aucune disposition légale ne nous oblige à procéder ainsi, mais à LaSalle, avant de soumettre le budget à l'adoption par les membres du conseil d'arrondissement, nous avons l'habitude d'en résumer les grandes lignes, au bénéfice des citoyens présents. Je vais aussi rappeler les principaux projets d'investissement prévus en 2017 et qui figurent au programme triennal d'immobilisations adopté le 6 septembre.

La santé financière de l'arrondissement en voie d'être rétablie

Pendant des années, nous avons répété que LaSalle ne recevait pas le niveau de financement qui correspond aux services que notre arrondissement doit livrer. En 2014, la Ville de Montréal a dévoilé les résultats d'une évaluation complète des budgets que devraient recevoir les arrondissements, pour fournir les services à leurs citoyens. Cette étude démontrait noir sur blanc que nos prétentions étaient fondées. Cette Réforme du financement des arrondissements prévoit le rétablissement du financement de LaSalle sur 5 ans, soit d'ici 2019.

En 2015, nous avons reçu la première tranche de cet ajustement. C'est ce qui nous a permis, pour la première fois depuis plusieurs années, de boucler notre budget sans recourir à nos surplus. Je vous rappelle que les surplus accumulés sont un élément essentiel de la bonne gestion d'une administration publique, au même titre que le coussin financier d'un budget familial. Cette réserve permet de pallier aux imprévus, de payer certains investissements au comptant, et de participer à des ententes de financement avec d'autres gouvernements.

Ceci dit, nous avons promis de penser aux contribuables laSallois dès qu'une marge de manoeuvre budgétaire pourrait être dégagée. En adoptant le budget 2016, en plus de poursuivre la reconstitution de nos surplus, nous avons pu alléger le fardeau fiscal des propriétaires laSallois, en baissant la taxe locale de 1 million de dollars. Résultat, de tous les arrondissements de Montréal, c'est à LaSalle que la hausse des taxes foncières résidentielles a été la plus faible, avec 0,2 % d'augmentation en moyenne. Dans le secteur commercial et industriel, c'est même une baisse moyenne de 0,4 % dont nos gens d'affaires ont bénéficié.

Nouvelle baisse de la taxe sur les services

Pour l'année budgétaire 2017, nous allons recevoir la 3e tranche de la réforme du financement des arrondissements, soit un ajustement d'environ 1,4 M\$. Mais nous récoltons aussi le fruit de la bonne gestion de notre Administration. Notre recette : maintenir le suivi serré des dépenses, contrôler la croissance de la main d'oeuvre, soutenir le développement résidentiel pour augmenter et diversifier les revenus fiscaux, et profiter de toutes les subventions disponibles pour financer en partie ou en totalité nos projets.

Dans ce contexte, tout en nous assurant que les citoyens reçoivent l'ensemble des services auxquels ils ont droit, je vous annonce avec plaisir que l'arrondissement est en mesure de baisser la taxe locale sur les services de 2 millions de \$ en 2017. Avec la baisse de 1 M\$ de cette année, ce seront 3 millions de \$ qui resteront dans les poches des propriétaires laSallois en 2017 et les années subséquentes. Une excellente nouvelle, non seulement pour les propriétaires de LaSalle, mais aussi pour tous les locataires.

Tarification de l'eau

L'an dernier, mes collègues et moi avons décidé d'abandonner la tarification volumétrique de l'eau pour le secteur résidentiel. Cela signifie que les familles laSalloises ne reçoivent plus de factures de consommation excédentaire. Qu'ils soient propriétaires ou locataires, les ménages de LaSalle ne paient dorénavant pour l'eau que la tarification fixe de 40 \$. Le printemps dernier, c'était donc la dernière fois que des factures d'excédent d'eau étaient émises à LaSalle. Quant à la tarification relative aux collectes des matières résiduelles, elle demeure fixée à 100 \$ par ménage.

Le budget 2017

Pour l'année 2017, le budget de l'arrondissement de LaSalle a été établi à 37 219 900 \$. Ce budget est constitué :

- d'un transfert budgétaire de 29 887 800 \$ de la Ville de Montréal;
- d'une somme de 5 916 700 \$ en taxation locale, constituée pour près de 3,7 M\$ par l'espace fiscal cédé par la Ville de Montréal et d'une taxe locale sur les services qui ne représente qu'un peu plus de 2,2 M\$;
- et des revenus pour l'arrondissement estimés à 1 415 400 \$.

Dépenses et revenus

Le document de trois pages déposé sur la table à l'entrée de la salle vous donne la ventilation détaillée des dépenses - par activité et par objet - et les revenus anticipés pour 2017. Les rubriques qui figurent sur ces tableaux sont établies selon les normes du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Les montants du budget 2016 sont également indiqués à titre de comparaison.

Programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations 2017-2019, qui prévoit des investissements de 15 396 000 \$, a été adopté le 6 septembre dernier. C'est la synthèse des investissements que LaSalle va consentir pour maintenir ses infrastructures, pour préserver la qualité des services aux citoyens et entretenir les équipements collectifs. Spécifiquement pour l'année 2017, le PTI prévoit 5 132 000 \$ en projets.

Le plus gros investissement, soit 2 850 000 \$, ira à notre programme de réfection des parcs et piscines. L'été caniculaire que nous venons de connaître prouve une fois de plus que les piscines publiques extérieures et les jeux d'eau comptent parmi les équipements municipaux les plus appréciés des LaSallois. Nous allons donc poursuivre la rénovation complète des piscines en 2017, non seulement pour les mettre aux normes, mais aussi pour en améliorer l'accès.

Notre programme de réfection de bâtiments accaparera 1 232 000 \$ de nos investissements. Notre parc de bâtiments est très fréquenté et fort apprécié des citoyens. Nous avons la responsabilité de le maintenir en bon état. Enfin, comme chaque année, nous continuons d'investir dans le programme de réfection routière. En 2017, c'est une somme de 1 050 000 \$ qui sera investie dans nos rues et nos trottoirs.

Mes collègues et moi vous avons présenté ce soir un budget équilibré et rigoureux, qui reflète la vision du conseil pour 2017.

Voici les principaux dossiers sur lesquels nous avons demandé aux différentes directions de se concentrer en 2017 et au cours des prochaines années :

- continuer d'alléger le fardeau fiscal des LaSallois à mesure que le financement de l'arrondissement est rétabli par la Ville centre;
- maintenir une gestion rigoureuse des dépenses et élaborer un plan de relève de la main d'oeuvre;

- mettre en oeuvre le plan local de déplacements et le plan d'action en diversité culturelle;
- poursuivre avec la Ville de Montréal la planification et la réalisation des nombreux projets que nos citoyens attendent, comme :
 - o l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone;
 - o la rénovation de l'ancien hôtel de ville pour nos associations et organismes culturels;
 - o l'installation à la mairie d'un ascenseur accessible universellement;
 - o la réouverture du centre d'interprétation du moulin Fleming;
 - o la construction d'un pavillon d'accueil au parc des Rapides et d'un bloc de services à la marina, etc.
- poursuivre la mise en valeur du potentiel de développement résidentiel pour accueillir de nouvelles familles;
- continuer l'effort de verdissement de l'arrondissement et mettre en valeur les percées visuelles sur le fleuve;
- et assurer l'avenir de notre arrondissement, de ses infrastructures et de sa mission, parce que LaSalle est notre milieu de vie.

Merci de votre attention et bonne soirée

CA16 20 0560
Approbation du budget 2017

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'approuver le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2017 et de le transmettre au comité exécutif de la ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1163035015

CA16 20 0561
Période de questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

<u>Questions posées par</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>
Mme Sonja Susnjar	Déneigement et vues sur le fleuve

60.01

CA16 20 0562
Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De lever la séance à 19 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2016.